
« Les Terrasses de Gonfaron »

Le projet comprend la réalisation en 2 tranches de 3 corps de bâtiment de 2 étages sur Rez-de-chaussée, comportant globalement 48 logements, des espaces communs, des stationnements aériens à usage de parking privatif et locaux techniques.

La construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) à la nouvelle Réglementation Thermique (RT 2012) et à la réglementation handicapés (PMR).

1. Fondations et Plancher Bas

- Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, radier, puits ou pieux. Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle.
- Le plancher bas des logements sera constitué par un dallage, plancher porté, ou radier en béton armé lissé.

2. Murs de façades

- Murs, façades et pignons : en béton armé ou maçonnerie ou en brique en terre cuite suivant l'étude de structure. Hauteur finie sous-plafond 2,40 m.
- Respect des normes acoustiques et thermiques en isolation.
- Matériaux des façades d'une architecture de type « provençale » : jeu d'enduits teintés de finition grattée, lissée ou talochée, verre (baies vitrées), bois peint ou aspect bois peint (volets à battant), PVC, (volets roulants séjour). Toiture 4 pentes en tuiles.

3. Murs séparatifs mitoyens

- De même nature que les murs de façade et pignons, doublés d'un isolant ou non selon étude thermique et conforme à la nouvelle réglementation acoustique (NRA).

4. Cloisons de distribution

- De type alvéolaire épaisseur 5 mm.

5. Menuiseries Extérieures

- Les fenêtres, les porte fenêtres en façade seront du type PVC ou bois (coloris suivant permis de construire), ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux, avec ou sans partie fixe selon typologie. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.
- Les baies vitrées permettant l'accès à un balcon ou une terrasse auront un passage libre d'au moins 80 cm. Dimensions suivant plans architecte.
- Volets battants ou volets roulants à lame PVC à commande manuelle suivant plan architecte.

6. Chauffage et Production d'Eau Chaude

- Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des appareils de chauffe électrique, modèle SOLIUS de chez ATLANTIC, ou équivalent, dimensions et puissance selon études thermiques, pilotés par une centrale de programmation.
- Le chauffage des salles d'eau sera assuré par un sèche-serviette électrique de couleur blanche, modèle 2012 de chez ATLANTIC, ou équivalent, et dimensions et puissance selon études

thermiques.

- Production d'eau chaude par un ballon électrique thermodynamique individuel.

7. Revêtement des sols

- Les pièces principales seront revêtues de carrelage en grès cérame 45 x 45 de chez NOVOCERAM, IRIS CERAMICA ou équivalent, coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage, avec plinthes assorties.

- Les sols des terrasses en RDC seront constitués par des dalles posées sur plots sur dalle BA ou sur terre-plein.

- Les sols des balcons et loggias seront en béton armé lissé revêtu d'une résine.

8. Revêtement des murs et plafonds

- Pour les pièces sèches, il sera appliqué deux couches de peinture blanche mate ou satinée, aspect lisse selon le choix du Maître d'Ouvrage.

- Pour les pièces humides, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée, aspect lisse.

9. Sanitaires

- Bac à douche 80 x 120 cm ou baignoire 70 x 170 cm selon plans et faïence murale au droit du bac à douche ou de la baignoire, à hauteur d'huissierie.

- Meuble-vasque avec miroir et bandeau lumineux simple largeur 70 cm selon plans.

10. Parties communes intérieures et extérieures de l'immeuble A & B

- Portail et portillon automatisés recouvert d'une pergola à l'entrée principale de la résidence.

- Auvents et pergolas, reliant pour les piétons les 3 bâtiments entre eux.

- Parking privatifs extérieurs, placette aménagée d'une fontaine, espaces verts plantés, local à ordures ménagères.

- La porte d'entrée sera constituée d'un ensemble en acier laqué. Le système de contrôle d'accès et les dispositifs de commande manuelle répondront aux exigences de la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées.

- Cages d'escalier d'accès aux étages pour les bâtiments A & B en béton armé. Les escaliers et leur palier d'arrivée, seront revêtus de carrelage grès cérame, avec classement U4P3 avec plinthes carrelées assorties. Selon choix architecte.